

Communiqué de presse

Rapport de situation hebdomadaire du commissaire provisoire du groupe Swissair

Küsnacht-Zurich, le 9 novembre 2001. Pendant la semaine de référence, le commissaire provisoire du groupe Swissair, Maître Karl Wüthrich, avocat au cabinet Wenger Plattner, et son équipe ont travaillé intensivement, en collaboration avec les représentants de la Confédération, des cantons et des directions des sociétés concernées, à la mise en œuvre du “term sheet” visant à assurer le maintien en activité des entreprises annexes (Atraxis, SRTechnics, Swissport). Les premiers résultats concrets de ces activités ont été annoncés durant la semaine par les représentants du canton de Zurich.

Le commissaire provisoire et les représentants des banques ont mené des discussions qui ont débouché sur l'élaboration de mécanismes permettant aux nombreux obligataires en Suisse et à l'étranger de faire valoir correctement leurs créances après la publication de l'appel aux créanciers. Cet appel aux créanciers aura lieu au terme de la procédure de sursis concordataire provisoire actuellement en cours.

Durant la semaine, le commissaire provisoire a informé les sociétés de leasing d'avions qu'il ne reprendra pas les contrats de leasing en cours. Les termes exacts de la communication peuvent être consultés sur le site Web du commissaire. Des discussions constructives ont lieu avec les sociétés concernées.

En vue de la préparation des rapports qu'il remettra fin novembre, le commissaire provisoire a procédé à un premier échange de vues avec les deux juges du concordat.

Cession de participations: demande concernant LTU

Les directions de SAirGroup et de SAirLines ont soumis à l'approbation du commissaire provisoire un dossier contractuel ayant pour objet de mettre fin, en grande partie, à l'engagement des deux sociétés dans LTU. Le but est de créer les conditions nécessaires à la reprise de LTU par un éventuel investisseur. Le commissaire provisoire a transmis ces documents, avec son avis, au juge du concordat compétent qui tranchera.

Faillite de la Sabena: pas de répercussions

Au vu des informations dont il dispose à ce jour, le commissaire provisoire considère que la faillite de la société belge Sabena NV, prononcée mercredi par le tribunal de commerce de Bruxelles, n'a aucune répercussion sur son activité.

Pour de plus amples informations:

Site Web du commissaire provisoire: www.sachwalter-swissair.ch

Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88